



La normalisation, levier de croissance et de prospérité

Rapport annuel 2024-2025

Face à une conjoncture géopolitique en pleine évolution, il est plus important que jamais de pérenniser l'économie du Canada. Pour ce faire, il faudra miser sur la normalisation, vecteur de résilience qui facilite le commerce intérieur et international.

En 2024-2025, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est affairé à aplanir les obstacles au commerce interne. Nous sommes aussi allés au-delà des frontières du pays pour solidifier nos relations commerciales internationales et établir de nouveaux **partenariats de normalisation porteurs de croissance et de prospérité.**

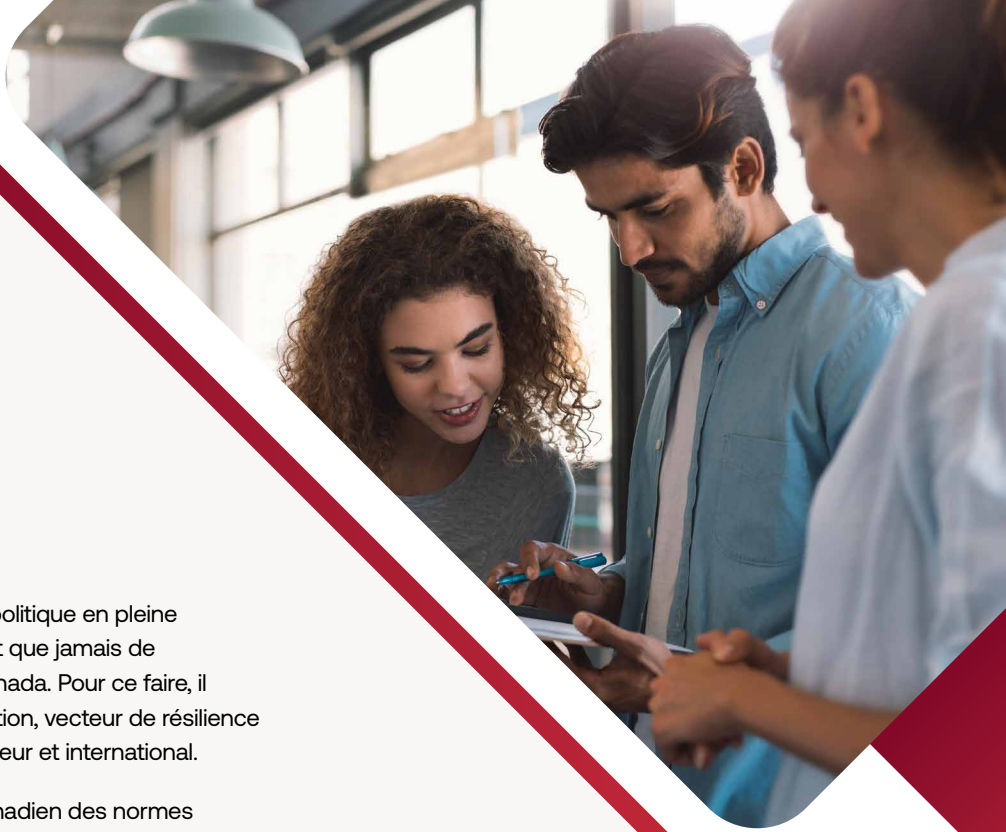


Table des matières



4

Le CCN en bref



8

Mot de la directrice
générale et du président du
conseil d'administration



9

La normalisation, vecteur
commercial et économique



12

La normalisation au service
des partenariats



16

La normalisation dans toutes
les facettes de notre quotidien



18

Une démarche qui
commence à l'interne



20

Reconnaître l'excellence
dans la sphère normative



22

Livrables du CCN



32

La structure du CCN



35

Résultats
financiers

Le CCN en bref



VISION

Mettre le pouvoir de la normalisation au service de toutes et tous.



MISSION

Encadrer et favoriser l'utilisation de la normalisation pour améliorer la vie au Canada.



MANDAT

Encourager une normalisation volontaire performante
Et efficace au Canada
lorsque celle-ci ne fait
l'objet d'aucune mesure
législative explicite.



Valeurs

- › Nous sommes centrés sur les gens.
- › Nous sommes guidés par des démarches réfléchies.
- › Nous sommes tournés vers l'avenir.
- › Nous sommes une équipe solidaire.

Nos 4 piliers stratégiques



1

FAIRE RAYONNER LA NORMALISATION ET LE RECOURS AUX NORMES DANS LES MILIEUX CLÉS

Promouvoir la normalisation et ses avantages dans le cadre de l'élaboration de politiques, d'initiatives et de programmes.



2

ÉTABLIR LES PRIORITÉS DU CCN CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE NATIONALE DE NORMALISATION

Mettre en œuvre des plans d'action pour chaque priorité du CCN afin d'améliorer la compétitivité et le bien-être de la population au Canada.



3

AMÉLIORER LA PRESTATION DES SERVICES

Coordonner et harmoniser les fonctions, établir des partenariats et garantir les ressources pour traiter en amont les priorités des parties intéressées et maximiser les retombées de nos services.



4

FAVORISER L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Mettre en place des systèmes informatiques, de ressources humaines et de gouvernance interne allégés et intégrés qui favorisent une culture d'excellence.



151
membres du
personnel

Une éthique de travail solide et diversifiée

Cette année, dans notre souci constant d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité, nous avons offert à l'ensemble du personnel des formations visant à approfondir la compréhension de ces principes et à combattre les préjugés. Cette initiative s'inscrit dans notre culture centrée sur la personne, l'égalité des chances et l'appartenance, laquelle nous a permis de figurer cette année encore une fois au **palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées du Canada** de Waterstone Human Capital.

61 %
représentation
féminine
dans l'effectif

44 %
représentation
féminine
dans l'équipe
de direction
(directrices
et échelons
supérieurs)

34 %
proportion des
employées et
employés ayant
fourni une déclaration
volontaire s'identifiant
comme autochtone
ou membre d'une
minorité visible

Représentation du Canada dans la normalisation internationale

Par son adhésion à des organismes de normalisation régionaux et internationaux ainsi que par la signature d'ententes de coopération avec ses homologues à l'étranger, le CCN fait valoir les intérêts du Canada lors de l'élaboration de normes internationales. Cela lui permet aussi de promouvoir plus efficacement la normalisation pour dynamiser l'économie du pays et faciliter les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Commonwealth Standards Network (CSN)

Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)

European Telecommunications Standards Institute (ETSI)

International Aerospace Quality Group (IAQG)

Comité européen de normalisation (CEN)

Pacific Area Standards Congress (PASC)

Asia-Pacific Cooperation Forum (APCF)

Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Commission électrotechnique internationale (IEC)

International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)

Le Canada occupe 244 postes de direction au sein des comités techniques de l'ISO et de l'IEC :

► **28** présidences

► **18** rôles de secrétariat ou de gestion de comité

► **198** rôles d'animation

Organe de normalisation national, le CCN représente le Canada auprès de l'ISO et parraine le Comité national du Canada de l'IEC (CNCA/IEC) en tant que membre canadien de l'IEC. Le Canada participe à :

► **305** comités techniques de l'ISO

► **112** comités techniques de l'IEC

En 2024-2025, le Conseil de l'ISO a reconduit le mandat de la directrice générale du CCN, Chantal Guay. CNCA/IEC a aussi élu un nouveau président : **Shawn Paulsen**, ancien gestionnaire de l'évaluation de la conformité du Groupe CSA.



◆ Organismes de normalisation internationaux

◆ Organismes de normalisation régionaux

Ententes de coopération

Europe Royaume-Uni
Mongolie États-Unis d'Amérique

Forum des comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique (FINCA)

Commission panaméricaine de normalisation (COPANT)

Note : La carte montre le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organismes de normalisation.

L'utilité de la normalisation dans l'accréditation

Organe d'accréditation national, le CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification, selon des normes reconnues à l'international. L'évaluation de la conformité consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme.



635

clients ayant
reçu des services
d'accréditation

36

demandes de
nouveaux clients
en 2024-2025

12

programmes
d'accréditation, ce qui
fait de nous le plus
grand organisme
d'accréditation
au Canada

94 %

de la clientèle
se dit satisfaite

Mot de la directrice générale et du président du conseil d'administration

Essentielle à la solidité et à la stabilité de l'économie, la normalisation assure l'équilibre des relations d'affaires et réduit les obstacles au commerce. Les normes sont un gage de la sécurité, de la fiabilité et de l'efficacité des produits et services que nous utilisons dans notre quotidien. Face à un climat géopolitique changeant qui déstabilise les marchés mondiaux, le Canada doit prendre les devants dans la normalisation et l'évaluation de la conformité, particulièrement dans les secteurs où ses entreprises sont en position enviable.

C'est là qu'entre en jeu le CCN. En tant qu'organisme fédéral, il travaille avec des partenaires des milieux de la normalisation, de l'évaluation de la conformité et de la réglementation partout au Canada et dans le monde pour établir des consensus et abattre les obstacles au commerce. En 2024-2025, notre travail a permis de renforcer les connexions, la compétitivité et l'innovation du Canada, chez nous comme sur la scène mondiale.

À l'échelle nationale, notre Comité consultatif des provinces et territoires travaille avec les gouvernements et le secteur privé à faciliter le commerce intérieur en harmonisant les exigences et en favorisant une économie plus forte et plus unie. À l'international, nous avons développé les relations du Canada, notamment dans la région indo-pacifique, encouragé la diversification du commerce et fait la promotion du leadership canadien sur les forums mondiaux de normalisation. Nous continuons d'ailleurs d'ouvrir la marche dans des domaines émergents comme l'intelligence artificielle et d'accompagner les entreprises du pays dans l'avancement technologique et l'utilisation sécuritaires et responsables de ce nouvel outil.

En outre, nous avons modernisé nos façons de faire pour mieux répondre aux besoins de nos partenaires et étendre notre rayon d'action. Dans la dernière année, nous avons dressé une feuille de route pour transformer nos prestations de services et déployé un plan de viabilité financière dans une optique de fiabilité et d'excellence à long terme.

Aujourd'hui, le regard tourné vers l'avenir, nous souhaitons remercier le conseil d'administration et toute l'équipe, nos expertes et experts, notre clientèle, et l'ensemble de nos partenaires de normalisation. Sans vous, nous n'aurions pas atteint nos objectifs cette année, et vous demeurerez des collaboratrices et collaborateurs précieux pour la suite. Ensemble, continuons de grandir et d'étendre la portée de la normalisation au Canada et partout dans le monde.



Chantal Guay

Chantal Guay, ing. P.Eng.
FACG, IAS.A
Directrice générale



François Coallier

François Coallier, ing. P.Eng.
Président du conseil
d'administration

La normalisation, vecteur commercial et économique

L'accès au marché est essentiel à la prospérité. La normalisation facilite cet accès en simplifiant les exigences et en mettant les entreprises sur un pied d'égalité. En 2024-2025, nous avons travaillé à réduire les obstacles au commerce intérieur et mondial afin de favoriser la croissance économique et la résilience des entreprises canadiennes.

Harmonisation des exigences canadiennes

Le commerce interprovincial est essentiel à l'établissement d'une économie forte au pays, et la mobilité entre les provinces et territoires est un droit pour quiconque détenant la citoyenneté ou la résidence permanente. Or, les écarts dans la réglementation et les exigences compliquent ce commerce et cette mobilité. C'est pourquoi notre Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) a pour mandat d'assurer l'harmonisation entre les provinces et territoires ainsi que de promouvoir la coopération et la normalisation entre les gouvernements. Les grands dossiers de la dernière année : la certification des monteuses et monteurs d'installations au gaz et le Code canadien de l'électricité.

En 2024-2025, le CCPT est passé par la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) de l'Accord de libre-échange canadien pour piloter 2 ententes destinées à réduire les obstacles infranationaux au commerce et à la mobilité. L'entente de conciliation visant à améliorer le commerce et la mobilité des monteuses et monteurs d'installations au gaz à l'intérieur du Canada aide les individus formés ou certifiés dans une province ou un territoire à s'installer ailleurs au pays, ce qui facilite aussi l'embauche de personnel qualifié pour les entreprises canadiennes.

L'adoption décalée et incohérente des nouvelles éditions du Code canadien de l'électricité entre les provinces et territoires ajoute aussi des obstacles techniques au commerce. La disparité des exigences et des échéanciers d'adoption complique la tâche des entrepreneuses et entrepreneurs. Ceux-ci peinent à demeurer au fait des codes applicables, ce qui ajoute un degré de complexité et d'incertitude aux projets de construction. En 2024-2025, le CCPT a dirigé la négociation d'un accord de conciliation dans le cadre de la TCCR visant à uniformiser l'adoption des nouvelles éditions du Code afin de réduire les incohérences.



« Le CCPT travaille à résoudre les problèmes et à trouver des solutions concrètes pour réduire les obstacles au commerce et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre au pays. Le monde autour de nous ne cesse de changer. Le CCPT doit rassembler les perspectives des provinces et des territoires afin de se rendre utile au maximum et d'appuyer le mandat du CCN. Nous sommes toujours en apprentissage et en exploration des possibles pour améliorer le système de normalisation canadien en parallèle de l'économie, et c'est ce qui fait notre force. »

— **Steve Murphy**
Président, Comité consultatif
des provinces et territoires

« Le développement de la capacité de normalisation dans l'Indo-Pacifique est essentiel à la diversification, tant pour la région que pour les entreprises canadiennes qui veulent y faire affaire. Les MPME ont déjà des marges de profits infimes. Lorsqu'elles sont forcées d'obtenir différentes certifications pour différents marchés, il devient très difficile pour elles de demeurer concurrentielles. Plus la normalisation gagnera du terrain, plus les exigences seront harmonisées. Tout le monde y gagne. »

— **Stephen Head**
Directeur, Politiques, CCN



Renforcer le commerce international

En 2024-2025, nous avons continué d'appliquer la [Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique](#) : nous avons multiplié les concertations avec le Sous-comité sur les normes et la conformité (SCNC) de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), et conclu des accords bilatéraux avec davantage de pays dans la région.

En février 2025, nous avons organisé un atelier qui portait sur l'importance d'impliquer les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans l'élaboration de normes et sur les différentes façons dont les économies membres de l'APEC peuvent faciliter leur participation. L'événement s'est tenu en Corée du Sud et a accueilli 35 participantes et participants de 15 pays. Nous avons exploré les avantages de la participation pour les MPME et leurs économies régionales, ainsi que des pistes pour aider ces entreprises à développer leur capacité de normalisation et à élargir leur portée sur les marchés mondiaux.

Dans le même mois, nous avons progressé dans notre entente de coopération avec la Mongolian Agency for Standardization and Metrology (MASM). C'est un accord qui favorise l'échange d'information et la collaboration dans des domaines d'intérêt commun avec l'autorité de normalisation mongole, comme la numérisation, les changements climatiques et la durabilité. Lors d'une rencontre au Canada, nous avons signé un nouveau plan de travail sous-tendant l'entente et définissant les principes de notre coopération. Les collaborations futures pourraient s'articuler autour des échanges en cours sur les activités de l'ISO, de l'adoption d'autres Normes nationales du Canada en Mongolie et du développement de la capacité des secrétariats des comités techniques de la MASM, particulièrement dans les domaines du numérique et de l'intelligence artificielle (IA). En parallèle de ce travail, nous œuvrons à conclure une entente avec le Vietnam et à explorer des possibilités avec d'autres partenaires de l'Indo-Pacifique, comme la Corée du Sud et le Japon.



Une feuille de route vers la carboneutralité qui passe par l'hydrogène

En réponse à l'une des recommandations de la [Stratégie relative à l'hydrogène](#) du Canada, nous coprésidons le Groupe de travail sur les codes et normes relatifs à l'hydrogène avec Ressources naturelles Canada depuis 2021. Ce groupe rassemble près de 200 expertes et experts des secteurs public, privé et universitaire et de la société. En janvier 2025, il a publié la [Feuille de route canadienne des codes et normes sur l'hydrogène](#), un rapport qui met en lumière des écarts majeurs entre les normes et codes qui devront être corrigés pour assurer le déploiement sécuritaire et efficace des solutions à l'hydrogène. En parallèle, nous avons signé avec Ressources naturelles Canada un protocole d'entente pour continuer de coprésider le Groupe de travail, collaborer au rayonnement et à la distribution de la feuille de route, et explorer le potentiel d'un programme de certification de l'hydrogène. Grâce à ces démarches, nous veillons à ce que l'hydrogène du Canada nous rapproche de la carboneutralité d'ici 2050 tout en appuyant une économie nationale propre et durable et l'ouverture des marchés ici et partout dans le monde.

Le lien entre normalisation et innovation

En 2024, notre équipe de recherche a publié un article dans le *Journal of Standardization* intitulé « [Two sides of the same coin? A panel data approach to the innovation-standard relationship](#) » (en anglais). Cette étude visait à déterminer si les normes encouragent ou défavorisent l'innovation – un sujet pour lequel des recherches antérieures ont produit des résultats contrastés. Forte d'une approche robuste, l'étude des demandes de brevets, qui comprenait un examen de la situation de 81 pays de 1993 à 2019, a révélé que la présence de certifications nationales régies par la norme ISO 9001 sur les systèmes de management de la qualité stimulait l'innovation. Dans l'ensemble, on voit que les pays ayant doublé leur nombre de certifications ISO affichent une hausse de 1,3 à 2,2 % des demandes de brevets. En particulier, l'étude a permis de confirmer que les normes stimulent l'innovation.

Renforcement de la cyberrésilience grâce à l'accréditation

Pour protéger la chaîne d'approvisionnement en défense du Canada, nous avons lancé un volet d'accréditation dans le cadre du [Programme canadien de certification en cybersécurité](#). Accordée en vertu du [Programme d'accréditation des organismes d'inspection](#), cette accréditation appuie l'initiative de protection des renseignements confidentiels du gouvernement dans les contrats de défense du gouvernement du Canada. Seul organe d'accréditation au Canada adhérant au programme, le CCN joue un rôle central dans le renforcement de la sécurité nationale et l'amélioration de la cyberrésilience. Cette accréditation s'harmonise avec les pratiques exemplaires internationales en plus d'aider les entreprises à gérer en toute sécurité les informations gouvernementales et à accéder à des marchés de défense à l'international.

La normalisation au service des partenariats

L'écosystème mondial de normalisation carbure à la collaboration : les différentes organisations doivent s'accorder pour simplifier les processus et harmoniser les exigences. En 2024-2025, nous avons travaillé avec des partenaires du monde entier pour faire valoir les intérêts du Canada et agencer les normes aux besoins des personnes qui les utilisent.

Simplifier les exigences de conformité transfrontalières pour les laboratoires

Le CCN et l'American Association for Laboratory Accreditation (A2LA), un organisme d'accréditation multidisciplinaire aux États-Unis, ont élaboré le tout premier programme d'accréditation double pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage. Cette collaboration facilitera le respect simultané des exigences d'accréditation canadiennes et états-uniennes par un processus d'évaluation unique qui réduira le travail en double et les coûts associés.

Les accords de reconnaissance mutuelle internationaux (comme ceux de l'International Laboratory Accreditation Cooperation) ont permis de réduire les chevauchements dans bien des cas, en assurant la validité croisée des accréditations de différents pays. Or, certains domaines hautement réglementés, comme la défense ou la salubrité des aliments, exigent une accréditation nationale distincte. Notre programme s'attaque à ce problème en éliminant une partie du fardeau administratif et opérationnel pour les laboratoires qui doivent maintenir les accréditations canadienne et états-unienne afin de satisfaire aux exigences de leur secteur ou de leur région. Le fonctionnement est simple : le laboratoire est évalué par l'organisme d'accréditation principal (le CCN ou l'A2LA), qui transmet ensuite l'information à l'autre organisme pour qu'il prenne à son tour une décision.

Compte tenu de l'évidente compatibilité de nos pratiques d'accréditation et des besoins exprimés par les laboratoires d'Amérique du Nord, nous nous sommes concertés avec l'A2LA dès la mi-2024. Des discussions initiales au lancement officiel en décembre en passant par la rédaction de l'accord, nous avons collaboré étroitement pour créer un programme qui favorise l'efficacité sans compromettre nos normes élevées de compétence, d'impartialité et de rigueur. Le programme se limite actuellement à l'évaluation de la conformité à la norme ISO/IEC 17025 – Laboratoires d'étalonnages et d'essais.

Pour AGAT Laboratoires Ltd., premier client du nouveau programme, le choix de la double accréditation était simple :

« Le processus de double accréditation du CCN et de l'A2LA s'est avéré exceptionnellement efficace pour nos équipes. La capacité de nous adapter rapidement tout en préservant notre qualité hors du commun est la clé de notre prospérité en Amérique du Nord. Grâce à la double accréditation, nous pouvons offrir à la clientèle d'aujourd'hui et de demain un plus grand éventail de services, avec le même souci de la qualité qui sous-tend toute notre organisation. »

— Marissa Reckmann
PDG, AGAT Laboratoires Ltd.





« Bien des gens pensent que l'accréditation doit se circonscrire aux frontières économiques, mais cette idée ne correspond pas aux besoins de notre clientèle. L'A2LA est fière d'être à l'écoute des utilisatrices et utilisateurs finaux. Ce programme va encore plus loin et prouve que l'accréditation peut être un outil facilitateur pour notre clientèle aux États-Unis comme au Canada.

On ne voit pas souvent des concurrents se tendre la main ainsi, mais nous avons déjà travaillé avec le CCN par le passé. Nous aimons beaucoup son approche tournée vers la clientèle et sa philosophie d'accréditation – qui correspond à la nôtre –, sans compter son intégrité et son éthique inégalées. Nous n'avons que des commentaires positifs à faire sur cette collaboration. »

— Trace McInturff

Vice-président, Services d'accréditation, A2LA



« À mesure que le commerce et la géopolitique se sont imposés dans les conversations du quotidien, il est devenu essentiel de trouver des solutions pratiques qui vont au-delà des frontières. C'est ce que fait ce programme : il donne une façon aux laboratoires états-uniens et canadiens d'accéder à de nouveaux marchés sans devoir se soumettre à des audits en double et aux coûts associés.

C'est la première fois que 2 organismes d'accréditation s'unissent pour offrir un tel programme conjoint, et la réponse de la clientèle est très positive jusqu'ici. Les laboratoires économisent temps et argent et peuvent concentrer leurs énergies sur ce qui compte vraiment, soit la qualité de leurs services. C'est une victoire pour le CCN, l'A2LA, la clientèle et toutes les personnes et les secteurs qui dépendent de nos services sur le continent. »

— Nadine Ghie

Gestionnaire, Gestion des comptes, CCN





Impulser la normalisation de l'IA

En 2024-2025, nous avons continué de jouer un rôle central dans l'orientation des normes sur l'IA, notamment par notre participation à l'ISO/IEC JTC 1/SC 42, sous-comité international responsable de la normalisation dans la sphère de l'IA. En février 2025, nous avons lancé un [sous-programme arrimé à la norme ISO/IEC 42001 – Technologies de l'information](#), qui se veut un cadre pour la gestion des risques et des occasions en matière d'IA dans une optique de transparence et de confiance. Ce lancement donnait suite à la publication en septembre 2024 du [Rapport sur les leçons tirées du projet pilote d'accréditation en matière d'IA](#), qui portait sur les exigences de certification émergentes pour les systèmes de management de l'IA et sur leur relation avec les évaluations de la conformité.

Deux nouveaux projets internationaux dirigés par le Canada ont été approuvés cette année pour s'intégrer au déploiement de la norme ISO/IEC 42001, aussi encadré par le Canada. Le premier est un guide de l'ISO qui clarifiera les exigences d'application de la norme et les raisons derrière chaque exigence. Le second est une norme internationale qui servira de guide pratique pour instaurer la norme ISO/IEC 42001 efficacement. Ensemble, ces initiatives aideront les organisations à adopter la norme avec confiance et viendront renforcer le leadership du Canada dans le développement et l'utilisation responsables de l'IA.

Au pays, nous avons poursuivi le développement de deux leviers structurants pour aider Innovation, Sciences et Développement économique Canada à faire progresser les priorités canadiennes dans l'établissement d'un cadre d'IA fiable, responsable et novateur. Le premier, une boîte à outils de normalisation qui sera lancée en 2026, permettra aux organisations canadiennes – particulièrement les MPME – à mettre en œuvre les 6 grands principes du code canadien de conduite volontaire du gouvernement du Canada : responsabilité, sécurité, justice et équité, transparence, surveillance humaine, validité et fiabilité. La boîte à outils proposera des guides rédigés en langage clair, une trousse de départ sur la normalisation et des ressources pointues pour les organismes s'étant déjà familiarisés avec les principes de la norme ISO 9001.

Le deuxième est le pôle de normalisation en matière d'IA et de gouvernance des données que le CCN et Statistique Canada lanceront en mai 2025. Ce carrefour en ligne procurera un accès à des normes sur l'IA et la gouvernance des données, des guides rédigés en langage clair, du matériel de formation et des outils à l'appui de la mise en œuvre et de la conformité de l'IA. Ensemble, ces instruments fourniront un cadre pratique nécessaire pour établir des principes d'utilisation éthique de l'IA, réduire les obstacles techniques et renforcer la réputation mondiale du Canada à la pointe de la gouvernance des données.

Un nouvel organisme d'élaboration de normes dans le réseau

En mai 2024, nous avons accueilli un nouvel organisme d'élaboration de normes dans notre réseau : l'Institute of Electrical and Electronics Engineers Standards Association (IEEE SA). Il s'ajoute donc à la liste des organismes autorisés à élaborer et à soumettre des Normes nationales du Canada. Fort de son expérience en élaboration de solutions normatives pour des domaines comme les systèmes autonomes et intelligents, l'IA, la sécurité des enfants en ligne, la durabilité et les soins de santé, l'IEEE SA apporte une grande expertise au réseau canadien.

Un plan de travail pour bonifier les codes modèles nationaux

Les codes modèles nationaux sont des lignes directrices pour construire des bâtiments sécuritaires, les protéger des incendies et les doter de systèmes électriques et de plomberie adéquats. Il est donc important que ces codes soient adoptés de manière uniforme par les provinces et territoires du Canada. En 2024-2025, pour donner suite à notre travail en ce sens avec les provinces et territoires, nous avons officialisé un partenariat entre le Conseil national de recherches du Canada, qui chapeaute le système des codes, et notre organisation, qui encadre le système de normalisation. Ce partenariat comprend un plan de travail conjoint proactif qui facilitera le repérage des points communs entre les différentes exigences provinciales et territoriales afin de les intégrer aux nouvelles éditions des codes. Ainsi, les écarts seront nivelés et l'adoption de normes communes sera plus aisée – et donc plus rapide –, ce qui viendra flexibiliser tout le système. De là, nous continuerons de travailler avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour harmoniser les exigences et favoriser la vitesse et la qualité de la construction et du développement des chaînes d'approvisionnement au pays.

Contributions aux conseils consultatifs des organismes de réglementation

En 2024-2025, nous avons épaulé les conseils consultatifs des organismes de réglementation dans leurs initiatives au Canada. Ces organismes sont les organes provinciaux, territoriaux et fédéraux qui veillent à la sûreté et à l'efficacité énergétique des produits. Nous avons notamment donné une présentation aux assemblées générales annuelles du Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), du Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et du Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP). Nous avons aussi tenu les conseils au courant de l'évolution des grands accords commerciaux et de la stratégie nationale de normalisation ainsi que de notre travail auprès des organismes d'accréditation internationaux. Enfin, nous travaillons de près avec le CACES pour établir un accord d'atelier national qui interdira la vente en ligne de produits non approuvés afin de protéger la population au Canada contre les risques de décharge, d'incendie et d'autres dangers. Un accord d'atelier national est un document officiel qui agit souvent comme précurseur à une norme consensuelle.



La normalisation dans toutes les facettes de notre quotidien

En plus de faciliter le commerce intérieur et international, les normes et les évaluations de la conformité se répercutent sur une foule d'autres aspects de la société. En effet, elles garantissent le bon fonctionnement et la sécurité des produits et fournissent des méthodes pour mesurer l'efficacité et la valeur des biens et des systèmes. En 2024-2025, nous avons participé à diverses initiatives de normalisation visant la croissance et la prospérité des particuliers et des villes au Canada.

Normaliser l'évaluation des actifs naturels

[Inscrire la nature dans les rapports financiers : divulgation des actifs naturels par les gouvernements locaux](#) est un nouveau guide à l'intention des municipalités qui définit une méthode commune pour calculer et déclarer la valeur des actifs naturels comme les forêts, les milieux humides et les cours d'eau. Bien plus qu'un attrait visuel ou un endroit pour marcher et promener son chien, ces milieux peuvent servir de brise-vent, prévenir l'érosion des sols, absorber de grandes quantités d'eau pour atténuer les inondations, et réduire la température en période de canicule. Ces avantages étant difficiles et coûteux à reproduire artificiellement, les actifs naturels ont une valeur financière bien réelle.

Si certaines municipalités reconnaissent déjà ces avantages et ont entrepris de les incorporer à leurs rapports financiers, ces démarches manquent d'uniformité, et de nombreuses autres municipalités n'osent même pas essayer. C'est pourquoi nous avons appuyé le Centre Intact d'adaptation au climat dans l'élaboration de ce guide à l'intention du monde municipal : en plus d'un soutien financier, nous lui avons offert une étroite collaboration pour voir au bon déroulement du projet, et nous avons organisé des ateliers pour les parties intéressées. Publié en janvier 2025, le guide s'inspire des lignes directrices nationales et internationales existantes et définit un cadre et des indicateurs clairs pour la déclaration des actifs naturels. Comportant recommandations, ressources et exemples de ce que font d'autres municipalités, il a été élaboré en consultation avec des administrations locales et des comptables, dans une optique d'utilité et de convivialité maximales.



« Le fait de comptabiliser officiellement des actifs naturels est un avantage incroyable. En effet, on a davantage tendance à protéger et à entretenir les actifs dont on connaît la valeur financière. Et l'inverse est aussi vrai : si la valeur des actifs n'est pas reconnue, on risque d'ignorer les services importants qu'ils rendent. C'est ainsi que les environnements comme les milieux humides se détériorent, ce qui expose les villes à des risques climatiques accrus, par exemple des risques d'inondation.

Ce guide constitue un point de départ pour les municipalités et pourrait avoir une influence majeure. Si ce travail incite ne serait-ce qu'une administration à préserver un milieu humide au lieu de le bétonner, je ne pourrai être plus fière d'y avoir contribué. »

— **Stephanie Poirier**

Analyste principale de politiques,
Changements climatiques et
développement durable, CCN



Une longueur d'avance sur les conditions météorologiques extrêmes au Canada

À mesure que s'intensifient les répercussions des conditions météorologiques extrêmes, le Canada doit moderniser ses pratiques de gestion de l'eau. En effet, les méthodes conventionnelles de prévision des précipitations et de conception des infrastructures ne suffisent plus pour résister au climat changeant. Afin de prendre des décisions mieux adaptées aux changements climatiques, nous avons encadré l'élaboration d'une nouvelle norme nationale du Groupe CSA : CSA W231 – Developing and interpreting intensity-duration-frequency (IDF) information under a changing climate (en anglais). Cette norme fournit des orientations sur l'élaboration et l'interprétation des courbes IDF, outils essentiels pour évaluer la probabilité de précipitations extrêmes et impulser une conception éclairée des infrastructures. Tenant compte des considérations climatiques, cette norme offre un cadre solide pour aider les équipes de génie, de planification et de gestion des eaux à concevoir des infrastructures résistantes aux répercussions des conditions météorologiques extrêmes.



Une nouvelle norme pour les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des municipalités

En novembre 2024, nous avons travaillé avec le World Council on City Data et Standardized Urban Metrics pour lancer la norme [ISO 37125 – Sustainable cities and communities – Environmental, social and governance \(ESG\) indicators for cities](#) (en anglais), la première norme internationale sur les données environnementales, sociales et de gouvernance à l'intention des municipalités. Elle définit un cadre de 107 indicateurs pour aider les municipalités à mesurer de manière fiable leur progrès sur différents plans, comme l'action climatique, l'inclusion sociale et la gouvernance transparente. Elle vise à faciliter l'attrait d'investissements durables, notamment dans les infrastructures essentielles, les logements abordables et l'énergie verte.

La diversité des genres au service de la performance

Notre équipe de recherche s'est penchée sur le lien entre la performance des comités techniques internationaux et la représentation des genres parmi leurs membres. D'après l'étude, les comités auxquels siégeait au moins une femme obtenaient de meilleurs résultats à leur évaluation annuelle, démontrant une association positive entre la diversité de genre et la performance. Le tout a été publié dans *Standardization: Journal of Research and Innovation*, sous le titre « [Not enough of a good thing: Understanding the relationship between the gender composition of technical committees and performance](#) » (en anglais). Le CCN a aussi travaillé avec l'IEC pour élaborer un [guide à l'intention des comités nationaux sur la diversité des genres](#) (en anglais).

Une démarche qui commence à l'interne

En plus de nos collaborations à l'externe, nous travaillons à outiller nos équipes à l'interne pour servir au mieux notre clientèle canadienne et internationale. En 2024-2025, nous avons entrepris la modernisation de notre prestation de services, pris des mesures pour notre viabilité financière et lancé un nouveau site Web mieux adapté aux besoins de notre clientèle et de nos partenaires.

Adaptation de notre modèle de service

L'offre du CCN doit suivre l'évolution des normes et de leur usage. Afin de mieux répondre à la demande, nous avons cette année lancé un processus pluriannuel de modernisation des services. Bien que notre organisation jouisse d'une vue d'ensemble du processus de normalisation, sa structure a aussi parfois pour effet d'isoler certaines de nos fonctions. Ainsi, même si on le voulait, nos services ne tirent pas toujours pleinement parti de notre position et perspective privilégiée.

Nous voulons offrir des services qui correspondent à nos valeurs organisationnelles, soit de travailler de façon à former une équipe solidaire, à être centrés sur les gens, à être guidés par des démarches réfléchies et à être tournés vers l'avenir. Nous avons collaboré avec la direction des grands domaines de service afin de cerner les forces, les faiblesses et les défis dans le travail avec la clientèle ainsi que les facteurs qui font obstacle à l'intégration désirée. En est ressortie une feuille de route triennale définissant clairement les activités du CCN, ses objectifs et les façons de les atteindre. Nous travaillons déjà à la mettre en application, notamment en centralisant nos relations avec les pouvoirs publics et les partenaires.

L'objectif vise à tirer le maximum de nos efforts collectifs en assurant un service à la fois :

- **intégré**, qui rassemble diverses capacités sur tous les plans de la normalisation pour offrir une expérience inégalée à la clientèle;
- **adaptable et agile**, qui nous permet d'évoluer aisément avec les marchés et les besoins de la clientèle;



« Nous occupons un créneau unique au Canada, d'où l'importance de faciliter la collaboration avec des organisations externes qui pourraient profiter de ce que nous avons à offrir.

Par le passé, nous étions à notre meilleur quand nous arrivions à intégrer pleinement tous les aspects de nos services. C'est ce que cette feuille de route nous aidera à reproduire, encore et encore. »

— Brady Allin

Directeur, Stratégie et intégration, CCN

- **réactif**, qui est sensible aux besoins de la clientèle, élimine les obstacles à l'accès, multiplie les options et résout rapidement les problèmes;
- **efficace et axé sur la clientèle**, qui est adapté à la situation de chacune et chacun et tire le meilleur de toutes les circonstances.

Les conditions d'un succès financier durable

Remplir notre mandat malgré les priorités et les pressions budgétaires changeantes, voilà tout un travail de planification et de priorisation. Pour assurer notre succès à long terme, nous avons lancé un programme de transformation de la viabilité financière, qui sera mis en œuvre au cours des 3 prochaines années. Ce programme consiste à appliquer des stratégies de limitation des coûts et à optimiser les processus dans des domaines comme le développement des affaires, les prévisions budgétaires, l'utilisation des ressources et le recouvrement des coûts. Cette transformation impliquera d'explorer de nouvelles sources de revenus, d'augmenter de façon permanente le financement de base et de veiller à l'atteinte des taux de croissance visés pour les recettes et les contributions.

Amélioration du site Web

Notre site Web fait découvrir notre travail et nos initiatives à plus de 1,3 million internautes chaque année. En mai 2024, nous avons lancé une nouvelle version du site se voulant plus attrayante et incarnant les principes de rédaction inclusive, d'accessibilité et de langage simple. Cette mise en ligne est une étape importante pour la modernisation de nos communications et de notre infrastructure client.



Reconnaître l'excellence dans la sphère normative

En 2024-2025, le CCN et les expertes et experts représentant le Canada ont reçu les distinctions suivantes pour leurs contributions notables à la normalisation internationale :

Prix de service distingué de l'IAAC – Elias Rafoul

Elias Rafoul, vice-président des Services d'accréditation du CCN, a reçu ce prix à l'assemblée générale de l'Inter-American Accreditation Cooperation (IAAC) à Medellin,

en Colombie. Le prix souligne sa contribution aux efforts dans la région et sa volonté d'excellence au cours de ses 2 mandats au comité de direction de l'IAAC.



Prix Lord Kelvin – Elias Ghannoum

Lors de l'assemblée générale de l'IEC d'octobre 2024, l'ingénieur montréalais Elias Ghannoum a reçu le prix Lord Kelvin 2024 en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles et de longue date à la normalisation

électrotechnique mondiale. Il est ainsi devenu le deuxième Canadien à avoir reçu ce prestigieux honneur, ce qui confirme le rôle d'impulsion du pays dans l'élaboration des normes internationales.

Prix 1906 de l'IEC

Le Prix 1906 de l'IEC sert à reconnaître les contributions individuelles exceptionnelles qui font avancer la normalisation de l'électrotechnique. Cette année, 2 experts représentant le Canada ont été honorés :

- **Horia Popovici**, expert du comité spécial international de l'IEC sur les perturbations radioélectriques
- **Howard Sedding**, expert du comité technique 112 de l'IEC sur l'évaluation et la qualification des systèmes et les matériaux d'isolement électrique



Jo Cops (à gauche), président de l'IEC, et Elias Ghannoum, lauréat du Prix Lord Kelvin.

Photo : IEC



Prix d'excellence ISO

Le Prix d'excellence ISO récompense les contributions majeures à la normalisation. Cette année, 2 membres du CCN ont été honorés :



- **Joël Marier**, pour son travail sur la norme ISO 31031:2024 – Gérer les risques pour les voyages scolaires et des jeunes



- **Peter Merrill**, pour son travail sur la norme ISO 56001:2024 – Système de management de l'innovation – Exigences



À la mémoire de Peter Merrill

Peter Merrill était un visionnaire de la normalisation et de l'innovation. Il a siégé à divers comités techniques de l'ISO pendant des années et a été un important expert de la qualité et de l'innovation pendant des décennies. Il a joué un rôle central dans l'élaboration de plusieurs normes ISO et, jusqu'à son décès en janvier 2025, il participait activement aux travaux de l'American Society for Quality, du Groupe CSA et des comités de l'ISO. Son charisme, sa passion, son énergie et son incroyable compétence nous manqueront terriblement.

Livrables du CCN



Pilier 1 : Faire rayonner la normalisation et le recours aux normes dans les milieux clés

Objectif stratégique : Promouvoir la normalisation et ses avantages dans le cadre de l'élaboration de politiques, d'initiatives et de programmes.

Initiative principale

- 1.1 Fournir des conseils et un soutien en matière de normalisation pour faire valoir les intérêts économiques et sociaux du Canada, améliorer l'accès aux marchés, dynamiser les échanges commerciaux et promouvoir des actions de réglementation responsables.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
1.1.1 Les autorités réglementaires comprennent la valeur de la normalisation et disposent des informations nécessaires pour évaluer le statut des normes mentionnées dans leurs règlements.	Nombre de ministères fédéraux mobilisés pour discuter de l'état des normes mentionnées dans leurs règlements aux 2 ans.	Cinq ministères fédéraux.	Atteinte 	Cinq ministères fédéraux ont participé activement pendant l'exercice.
	Degré d'adoption des solutions de normalisation par les autorités réglementaires.	Élaboration et approbation interne d'une proposition de recherche, y compris la méthodologie, pour mesurer le degré d'adoption des solutions de normalisation par les autorités réglementaires d'ici le 31 décembre 2024.	Atteinte 	Un examen interne achevé avant la date limite de décembre a permis de confirmer l'efficacité de la méthodologie et des outils actuels du CCN. Par conséquent, la cible a été jugée atteinte.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
1.1.2 Un processus est établi entre les codes modèles nationaux et le système de normalisation afin d'accroître la collaboration, l'harmonisation et l'efficacité.	Prise en compte des recommandations relatives à l'agilité et aux normes référencées du Conseil consultatif sur l'harmonisation des codes de construction dans les plans de travail relatifs aux codes modèles nationaux.	Inclusion des recommandations relatives à l'agilité et aux normes référencées dans le plan de travail lié aux codes modèles nationaux de 2025-2030.	Atteinte 	Le CCN et Codes Canada ont établi un plan de travail suivant les recommandations du Conseil. La mise en œuvre a commencé au quatrième trimestre et s'inscrit dans le cycle des codes modèles nationaux de 2025-2030. Une feuille de route provisoire à proposer au Comité canadien de l'harmonisation des codes de construction et harmonisée avec les recommandations du Comité a aussi été acceptée.
1.1.3 Les provinces et les territoires mettent en valeur et libèrent les potentialités de la normalisation.	Degré de satisfaction des provinces et territoires envers leurs partenariats avec le CCN par l'intermédiaire du CCPT.	Taux de satisfaction de 80 %.	Dépassée 	Tous les partenaires provinciaux et territoriaux (100 %) étaient satisfaits de leur collaboration avec le CCN.
1.1.4 Réduction continue des obstacles techniques au commerce pour permettre aux entreprises canadiennes de percer sur les marchés.	Nombre d'initiatives du CCN soutenant la négociation et la mise en œuvre des accords commerciaux du Canada, des initiatives de coopération en matière de réglementation et des priorités multilatérales et bilatérales.	Cinq initiatives en chantier à tout moment.	Dépassée 	Au total, 11 initiatives ont été réalisées cette année.

Initiative principale

1.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation arrimée aux secteurs prioritaires de la SNN.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
1.2.1 Les milieux clés comprennent la valeur des stratégies de normalisation et les utilisent pour élaborer des politiques, programmes et autres initiatives.	Progrès réalisés par rapport à la stratégie de communication et de sensibilisation.	Élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation dans 2 domaines prioritaires de la SNN (changements climatiques et IA/gouvernance des données), y compris une mise en œuvre progressive du plan dès 2024-2025. [Première année d'un programme de deux ans]	Atteinte 	La cible de la première année a été atteinte : La stratégie de communication et de sensibilisation a été élaborée et était prête au 31 mars 2025.
	Rapports de recherche en appui aux communications fondées sur des preuves.	Élaboration de rapports de recherche soutenant 2 domaines prioritaires de la SNN (changements climatiques et IA/gouvernance des données) et intégration de ceux-ci aux messages clés et à la stratégie de communication. [Première année d'un programme de 2 ans]	Atteinte 	La cible de la première année a été atteinte : Les questions de recherche proposées et les progrès à ce jour ont été présentés en mars 2025.
	Élaboration d'un cadre de résultats pour mesurer les retombées de la stratégie de communication et de rayonnement.	Établissement d'un cadre de résultats pour mesurer les retombées de la stratégie de communication et de sensibilisation et définition des cibles. [Première année d'un programme de 2 ans]	Atteinte 	La cible de la première année a été atteinte : Le cadre de mesure des résultats du CCN a été approuvé en mars 2025.



Pilier 2 : Mettre au point les priorités du CCN conformément à la SNN

Objectif stratégique : Concevoir et mettre en œuvre un cadre d'établissement des priorités pour les activités de normalisation nationales et internationales, y compris l'évaluation de la conformité, afin d'améliorer la compétitivité et le bien-être de la population canadienne.



Initiative principale

2.1 En consultation avec les principales parties intéressées, concevoir et mettre en place un processus évolutif permettant de cerner les priorités canadiennes en matière de normalisation.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
2.1.1 Le CCN dispose d'un processus détaillé et rigoureux pour revoir régulièrement et efficacement les priorités de normalisation de l'organisation.	Mise par écrit d'un processus évolutif bien consigné la première année pour cerner les priorités.	Établissement d'un processus pour définir les priorités, et réalisation de consultations pour déterminer les écarts entre les besoins des parties intéressées et les activités de normalisation actuelles.	Atteinte 	Le processus de renouvellement de la SNN du CCN a été approuvé en mars 2025.
	Consultations avec des parties intéressées aux 2 ans, en particulier avec les comités statutaires du CCN et d'autres collectivités concernées.	Élaboration d'une méthodologie pour l'évaluation de la mobilisation des parties intéressées, des cibles et des données de référence.	Atteinte 	La méthodologie du CCN pour évaluer la mobilisation des parties concernées ainsi que les cibles et données de référence a été approuvée dans le cadre du processus de renouvellement.

Initiative principale

2.2 Assurer la mise en œuvre des priorités sectorielles et de système énumérées dans la SNN pour faire progresser les priorités canadiennes au pays et à l'international.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
2.2.1 Des plans d'action dans les domaines associés aux priorités sectorielles et de système de la SNN sont élaborés et font l'objet d'un suivi systématique afin d'atteindre les résultats escomptés.	Nombre de priorités dans le cadre de la SNN qui sont transformées en plans d'action.	Deux plans d'action en appui aux priorités de la SNN en cours.	Atteinte 	Des plans d'action pour les 2 premières priorités de la SNN (changements climatiques et économie numérique) ont été approuvés et étaient en cours de mise en œuvre au 31 mars 2025.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
2.2.2 De nouvelles relations sont nouées avec les organismes de normalisation de l'Indo-Pacifique, offrant aux entreprises canadiennes des possibilités d'accès aux marchés.	Nombre de nouvelles relations officialisées et de nouveaux plans de travail élaborés conjointement avec les organismes nationaux de normalisation et les organismes d'accréditation de la région.	Au moins 1 nouvel accord de coopération signé et 1 nouveau plan de travail élaboré (p. ex. portée des travaux définie et mandat et charte des travaux adoptés).	Partiellement atteinte 	Un plan de travail a été officiellement approuvé pendant l'exercice. Il y a toutefois eu un retard mineur dans la signature du nouvel accord de coopération. Cette étape devrait se faire au début de l'exercice 2025-2026.
2.2.3 Le programme canadien de certification en cybersécurité est mis en place afin d'améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement canadienne en défense.	Accréditation pour les organismes de certification en cybersécurité offerte au Canada.	Lancement du programme d'accréditation avec les normes disponibles à l'heure actuelle.	Atteinte 	Le lancement du programme d'accréditation a eu lieu en mars 2025.
2.2.4 Des solutions fondées sur des normes et un système d'évaluation de la conformité sont élaborés et mis en œuvre dans le cadre du programme d'IA et de gouvernance des données pour soutenir la Charte du numérique et la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle.	Nombre de stratégies de normalisation (p. ex. portée des travaux définie et plan de travail approuvé) lancées par année pour favoriser le développement et la fiabilité de l'IA et de la gouvernance des données.	Quatorze stratégies de normalisation lancées (objectif cumulatif : 21 sur 65).	Atteinte 	Au total, 14 stratégies ont été lancées en soutien aux programmes d'IA et de gouvernance des données.
	Lancement d'un programme d'accréditation en matière d'IA basé sur la norme ISO/IEC 42001 – Intelligence artificielle – Système de management.	Lancement d'un programme d'accréditation en matière d'IA.	Atteinte 	Le lancement du programme d'accréditation a eu lieu en mars 2025.
2.2.5 Des solutions fondées sur les normes sont mises en œuvre dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes afin de favoriser l'adaptation et la résilience sobre en carbone des infrastructures et des bâtiments.	Nombre de stratégies de normalisation (p. ex. portée des travaux définie et contrat signé avec un organisme d'élaboration de normes) visant l'adaptation des infrastructures et bâtiments face aux changements climatiques qui sont lancées chaque année dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes.	Dix-neuf stratégies de normalisation lancées (objectif cumulatif : 48 sur 86).	Dépassée 	Au 31 mars 2025, on comptait 21 stratégies de normalisation.
2.2.6 Les initiatives de normalisation d'importance stratégique pour le Canada sont promues à l'international.	Nombre de nouvelles propositions canadiennes acceptées chaque année à l'international dans des domaines d'importance stratégique pour le Canada.	Trois propositions acceptées.	Dépassée 	Cette année, 4 nouvelles propositions canadiennes ont été acceptées à l'international.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
2.2.7 L'égalité des genres dans le domaine de la normalisation est favorisée grâce à la mise en œuvre du plan de travail relatif aux genres du CCN.	Progrès par rapport aux étapes clés du plan de travail relatif aux genres du CCN.	Décision à savoir s'il y a lieu de réaliser des recherches supplémentaires ou d'entreprendre des actions précises pour aplanir les obstacles à la participation des femmes, y compris l'attraction et la rétention. [Première année d'un programme de 2 ans]	Atteinte 	Les résultats de l'étude ne montraient pas d'écart particulier dans la satisfaction des hommes et des femmes siégeant aux comités techniques. Selon ces constats, le CHD a conclu en mars que, pour le moment, le CCN n'a pas à mener d'autres recherches sur la participation des femmes aux comités techniques.



Pilier 3 : Améliorer la prestation des services

Objectif stratégique : Coordonner et harmoniser les fonctions, établir des partenariats et garantir les ressources pour traiter en amont les priorités des parties intéressées et maximiser les retombées des services du CCN.

Initiative principale

3.1 Concevoir et mettre en œuvre un modèle de prestation des services intégré, évolutif et réactif afin de multiplier les retombées dans les domaines prioritaires nationaux.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
3.1.1 Un modèle de prestation des services qui intègre l'ensemble de la chaîne de valeur des activités de normalisation (de la détermination des besoins jusqu'à l'application) est en place afin d'améliorer la coordination et de maximiser les retombées des services du CCN.	Progrès réalisés par rapport aux étapes de la feuille de route relative à la modernisation de la prestation des services.	Achèvement de la feuille de route relative à la modernisation de la prestation des services et début des premières phases de mise en œuvre.	Atteinte 	La feuille de route relative à la modernisation de la prestation des services a été achevée et la mise en œuvre a été entamée au quatrième trimestre
	Satisfaction des parties intéressées et des membres.	Élaboration d'un cadre de mesure des retombées.	Atteinte 	Le cadre de mesure des résultats a été approuvé en mars 2025, et incorpore des lignes directrices pour mesurer les progrès de la prestation de services.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
3.1.2 Une fonction de développement des affaires, des partenariats et des programmes est mise en place pour assurer les ressources nécessaires à la prestation durable de services de normalisation dans les domaines prioritaires.	Pourcentage d'augmentation des revenus annuels.	Établissement d'une offre de services améliorée et d'un cadre de développement des affaires (cibles, processus, etc.).	Atteinte 	L'offre de service améliorée a été achevée et présentée au quatrième trimestre. Un cadre de développement des affaires comprenant une analyse des lacunes a aussi été dressé, avec des cibles claires pour 2025-2026, et l'outil de développement des affaires a été mis à jour en conséquence.

Initiative principale

3.2 Structurer les rôles, les responsabilités et les processus opérationnels et financiers dans un modèle de prestation de services intégré.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
3.2.1 Les principaux processus opérationnels et financiers sont mis à jour pour permettre un modèle de prestation des services intégré, évolutif et réactif.	Progrès réalisés par rapport aux étapes de la feuille de route relative à la modernisation de la prestation des services.	Inclusion des objectifs et activités d'amélioration des systèmes opérationnels dans la feuille de route relative à la modernisation de la prestation des services.	Atteinte 	Les grands objectifs d'amélioration des systèmes opérationnels ont été intégrés à la feuille de route.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
3.2.2 La conception organisationnelle est mise à jour pour permettre au CCN de mettre en œuvre son nouveau modèle de prestation.	Progrès réalisés par rapport aux plans de projet.	Mise à jour et révision des descriptions de postes.	Partiellement atteinte 	Toutes les descriptions de postes à examiner en vue de la modernisation du modèle de prestation ont été révisées. Toutefois, il est possible que de nouvelles descriptions doivent être modifiées ou créées à mesure que le modèle sera peaufiné.
		Mise en œuvre des recommandations découlant des examens de la prestation des services organisationnels.	Atteinte 	La feuille de route relative à la modernisation de la prestation des services a été achevée.
		Création d'une stratégie de gestion du changement et de communication.	Partiellement atteinte 	Les activités de communication suivent l'avancement du projet de modernisation de la prestation des services. Cependant, l'achèvement du plan de gestion du changement et de communication de l'organisation a été retardé, puisqu'il fallait d'abord terminer la feuille de route de modernisation de la prestation des services, achevée à la fin mars.



Pilier 4 : Favoriser l'excellence organisationnelle

Objectif stratégique : Mettre en place des systèmes informatiques, de ressources humaines et de gouvernance interne allégés et intégrés qui soutiennent une culture performante au CCN.



Initiative principale

- 4.1 Élaborer un plan relatif à la main-d'œuvre afin de veiller à ce que le CCN dispose des capacités et des compétences nécessaires pour faire face à l'évolution et l'élargissement de la portée de ses responsabilités.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
4.1.1 La stabilité de l'effectif est maintenue, et le personnel est capable de composer avec les différents cycles de financement des programmes.	Élaboration et mise en place d'un plan relatif à la main-d'œuvre qui sera maintenu au fil des ans.	Élaboration d'un plan relatif à la main-d'œuvre.	Atteinte 	Le plan relatif à la main-d'œuvre a été achevé avant le 31 mars 2025.
	Maintien ou amélioration de la satisfaction du personnel concernant les caractéristiques de l'emploi, le climat organisationnel et le travail d'équipe.	Établissement de données de référence et d'objectifs d'amélioration en fonction du sondage auprès du personnel de 2024.	Atteinte 	Le sondage sur l'engagement du personnel a été mené en 2023-2024. En 2024-2025, un examen des résultats a été entrepris pour établir un cadre de référence et des cibles pour le sondage de 2026.

Initiative principale

4.2 Fournir au personnel des outils numériques modernes pour favoriser le travail collaboratif et virtuel ainsi qu'améliorer la mobilisation des parties intéressées, tout en maintenant une sécurité informatique rigoureuse.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
4.2.1 Le personnel et les partenaires du CCN peuvent utiliser des solutions évolutives, fiables et accessibles, qui sont sécurisées et adaptées aux nouvelles exigences opérationnelles.	Hébergement de 90 % des solutions essentielles du CCN sur des plateformes infonuagiques.	Mise en production de la fabrique de données sur les normes et achèvement de la phase 2 du système de gestion des relations avec la clientèle (GRC).	Atteinte 	En date du 31 mars 2025 : - La fabrique de données sur les normes est en production. - La phase 2 du système GRC est terminée.
	Transfert de 80 % des données liées aux normes du CCN sur des plateformes infonuagiques, où elles sont facilement accessibles par des interfaces de programmation d'applications et stockées dans une fabrique de données (par opposition à des silos d'informations).	Lancement d'un projet lié au système de gestion des enregistrements électroniques : analyse des enregistrements de l'entreprise, des propriétaires de données et des documents.	Atteinte 	Le projet du système de gestion des enregistrements électroniques a été lancé cette année, celui-ci comprenant l'analyse des fichiers, des propriétaires de données et des enregistrements.
	IA utilisée volontiers dans l'ensemble de l'organisme de manière sûre et fiable.	Intégration des outils d'IA aux solutions existantes (Microsoft 365).	Atteinte 	Les outils d'IA (Microsoft CoPilot) ont été intégrés au premier trimestre de 2024-2025.

Initiative principale

4.3 Promouvoir une culture bienveillante :

- promotion d'un engagement solide et du bien-être chez le personnel au travail (y compris la santé mentale);
- mise en œuvre d'une stratégie de diversité au CCN, y compris une harmonisation continue avec les exigences de déclaration du gouvernement.

Objectif	Indicateurs	Cibles 2024-2025	État	Résultats
4.3.1 Le CCN dispose d'une main-d'œuvre en santé, motivée et mobilisée, qui adhère à ses valeurs fondamentales.	Cote dans le cadre du sondage sur l'engagement du personnel, y compris le pourcentage par an d'employées et employés déclarant se sentir bien dans leur lieu de travail.	Maintien du classement parmi les 25 % d'employeurs de premier ordre.	Atteinte 	Le sondage sur l'engagement du personnel a été mené en 2023-2024. Un examen des résultats a été entrepris et des mesures ont été adoptées pour maintenir ces résultats au prochain sondage, qui aura lieu en 2026.
4.3.2 Des systèmes améliorés pour soutenir l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA) sont mis en œuvre.	Réalisation des étapes du plan de projet.	Déploiement des systèmes améliorés conformément au cadre d'IDEA du CCN.	Atteinte 	Le CCN a mis en œuvre des systèmes améliorés d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité harmonisés au cadre d'IDEA.
	Cote d'inclusion selon le sondage sur l'engagement du personnel.	Maintien de la cote de diversité et d'inclusion du sondage sur l'engagement de 2023-2024.	Atteinte 	Le sondage sur l'engagement du personnel a été mené en 2023-2024. Un examen des résultats a été entrepris et des mesures ont été adoptées pour maintenir ces résultats au prochain sondage, qui aura lieu en 2026.

La structure du CCN

Nos unités opérationnelles

Services de normalisation

Encadrent les démarches normatives canadiennes. Facilitent la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes internationales et aux partenariats bilatéraux. Orientent les politiques des gouvernements. Mènent des initiatives pour soutenir l'efficacité des politiques publiques.

Services d'accréditation

Accréditent des organismes d'évaluation de la conformité, tels que les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes internationalement reconnues. Offrent des formations à quiconque souhaite mieux comprendre la normalisation, quel que soit le statut d'accréditation.

Services généraux

Assurent le soutien aux activités de planification stratégique et générale, de gestion et de contrôles financiers, de gestion des risques, de technologies et de gestion de l'information, de gestion de la qualité, des installations et d'approvisionnement.

Ressources humaines

S'occupent de la gestion des talents, du recrutement, de la rémunération, des avantages sociaux et du développement organisationnel. Favorisent et renforcent la culture interne du CCN.

Bureau de la direction générale

Encadre et coordonne toutes les activités du CCN (gouvernance organisationnelle, démarches juridiques, développement des affaires, relations gouvernementales, recherche, communications, etc.), le tout pour arrimer l'action aux objectifs stratégiques, avec à la clé des décisions éclairées et des progrès concrets.





La haute direction



Chantal Guay,
directrice générale



Christine List,
vice-présidente,
avocate générale et
secrétaire générale



Brady Allin,
directeur, Stratégie
et intégration et conseiller
spécial de la DG



Elias Rafoul,
vice-président,
Services d'accréditation



Pierre Bilodeau,
vice-président,
Services de normalisation



Annie Roy,
vice-présidente et
chef des communications



Dominique Dallaire,
vice-présidente, Culture
et dirigeante principale
des ressources humaines



Melanie Travers,
vice-présidente,
Services généraux et
chef de la direction financière



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'intermédiaire de la ou du ministre de l'Industrie et de la ou du ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec. Il se compose d'un maximum de 13 membres, dont 10 sont nommés par le gouvernement fédéral et 3 sont membres en raison de leur poste à la présidence ou la vice-présidence de comités statutaires établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien*

des normes. Les membres représentent un large éventail de parties intéressées et, ensemble, disposent des compétences et de l'expérience nécessaires pour aider la direction à exécuter le mandat et à atteindre les objectifs du CCN. Le conseil d'administration joue également un rôle important dans l'établissement de l'orientation stratégique du CCN et dans son arrimage aux priorités du gouvernement du Canada.



François Coallier,
professeur,
Département de génie
logiciel et des TI,
École de technologie
supérieure – président



Dennis Hogan,
directeur général,
St. John's International
Airport Authority



Dianne Salt,
chef des
communications
(anciennement),
Sodexo



Mike Burns,
ancien sous-ministre
adjoint, Gestion
d'actifs, ministère
de l'Infrastructure,
gouvernement
des Territoires
du Nord-Ouest –
vice-président



Steve Murphy,
directeur
principal, Soutien
communautaire
et technique,
gouvernement de
l'Alberta – président
du Comité consultatif
des provinces
et territoires



**Ahmed
Fathi Shalabi,**
ingénieur
(à la retraite)



Colin Clark,
directeur technique,
Brookfield
Renewable –
président du Comité
de régie de la société



Ralph M. Paroli,
directeur, Parnassa
Building Envelope
Standards and
Technology;
ex-directeur de
la recherche et
du développement,
Conseil national
de recherches –
Centre de recherche
en métrologie
(à la retraite)



Brent Schacter,
professeur,
Département de
médecine interne,
Université
du Manitoba



William Hawkins,
directeur général,
Normes techniques
et de construction,
ministère
des Relations
gouvernementales,
gouvernement de
la Saskatchewan



Mark Ramlochan,
chef de la planification
normative,
UL Standards
& Engagement;
président du
Comité consultatif
des organismes
d'élaboration
de normes



Marc Y. Tassé,
professeur, Université
d'Ottawa et Université
McGill; président et
directeur général,
Sira International
Risk Advisors



Tayt Winnitoy,
chef de l'exploitation,
Consumer Protection
BC – président
du Comité de
vérification

Résultats financiers

En 2024-2025, le CCN a progressé dans la mise en œuvre de ses 4 piliers stratégiques et continué de se concentrer sur de grands programmes dans des domaines stratégiques comme les changements climatiques et la durabilité et l'économie numérique, ainsi que les services d'accréditation et le développement des affaires.

Tout au long de l'exercice, le CCN a régulièrement réévalué l'affectation de ses ressources. Le but était de progresser sans relâche dans la réalisation de ses priorités organisationnelles et de maintenir un bilan financier équilibré conformément à ses objectifs, et ce, sans perdre de vue son horizon de planification quinquennal – en concordance avec son plan d'entreprise – pour prévoir ses besoins en ressources et gérer dynamiquement son risque. Combinée à la résilience de l'organisme, cette méthode de gestion financière stratégique a bien servi l'optimisation de l'administration des ressources et la réalisation des objectifs du CCN.

À la clôture de l'exercice, le CCN affiche un excédent annuel de 5,8 M\$, ce qui représente un écart positif de 4,8 M\$ par rapport à l'excédent prévu de 1,0 M\$, et une augmentation de 4,4 M\$ par rapport à l'excédent de 1,4 M\$ enregistré lors de l'exercice précédent. Cet excédent favorable de fin d'exercice est principalement attribuable à des coûts de services professionnels inférieurs aux prévisions en raison de recettes de services d'innovation qui ne se sont pas matérialisées, et de dépenses connexes qui auront lieu pendant la durée restante des programmes.

En 2024-2025, le total des produits du CCN (autres que les crédits gouvernementaux fédéraux) s'est chiffré à 15,9 M\$, une augmentation de 0,2 M\$ (1 %) par rapport aux 15,7 M\$ prévus et une diminution de 2,4 M\$ (13 %) par rapport aux 18,3 M\$ comptabilisés en 2023-2024. Cette diminution est principalement attribuable à des recettes moins importantes pour les services d'innovation, en raison d'un ralentissement des activités gouvernementales en période d'élections fédérales, ainsi qu'aux démarches du CCN visant à établir des fonctions de développement des affaires et à bâtir un cadre à long terme pour remplacer des programmes plus importants.

Les produits tirés des droits des services d'accréditation se sont élevés à 11,4 M\$, soit 1,3 M\$ (12 %) de plus que les 10,1 M\$ comptabilisés en 2023-2024, et 0,6 M\$ (6 %) de plus que les 10,8 M\$ prévus. L'augmentation s'explique par la hausse de la demande de services, par l'amélioration de la tarification et par le fait qu'il y avait davantage de coûts récupérables pour les déplacements et les évaluations. Les déplacements ont continué d'augmenter progressivement, quoiqu'à un



rythme plus lent, à mesure que nous revenions à la normale pré-pandémique. La Direction des services d'accréditation surveille de près ces activités dans l'optique de concrétiser sa contribution prévue. Elle réalise aussi régulièrement des analyses pour évaluer les effets de l'inflation et d'autres changements sur la tarification des programmes, dans l'objectif de se maintenir à des niveaux viables de croissance et de contribution.

Les produits tirés des services d'innovation se sont chiffrés à 1,6 M\$, soit 3,8 M\$ (70 %) de moins par rapport aux 5,4 M\$ du dernier exercice, et 0,9 M\$ (36 %) de moins que les prévisions de 2,5 M\$. Cette diminution par rapport aux prévisions est attribuable principalement à un ralentissement des activités gouvernementales en période d'élections fédérales, ainsi qu'aux démarches du CCN visant à établir des fonctions de développement des affaires et à bâtir un cadre à long terme pour remplacer des programmes plus importants. À noter également que 2024 a été une année particulièrement porteuse, puisque les produits des 4 derniers exercices s'élèvent en moyenne à 2,7 M\$.

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,2 M\$, une hausse modeste de 0,1 M\$ (5 %), par rapport aux 2,1 M\$ de l'an dernier. Ce montant est aussi supérieur aux prévisions (1,9 M\$). Les redevances ont été plus importantes que prévu en raison de la demande soutenue et d'un volume de ventes stable découlant des contrats de licence et de distribution du CCN. Le CCN continue de miser sur ses partenariats et cherche activement des occasions d'améliorer l'accès aux normes.

Les produits provenant d'autres sources ont totalisé 0,7 M\$, soit 0,1 M\$ (17 %) de plus que ceux enregistrés (0,6 M\$) à l'exercice précédent. Ils sont également supérieurs de 0,4 M\$ (133 %) aux prévisions, qui étaient de 0,3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par les revenus d'intérêt plus élevés que prévu tirés des placements et dépôts à terme du CCN.

Les charges d'exploitation ont été inférieures de 10 % par rapport aux prévisions, et de 4 % par rapport à celles de l'exercice précédent. Cet écart est principalement attribuable au report d'honoraires professionnels associés aux programmes ainsi qu'à des recettes prévues des services d'innovation qui ne se sont pas matérialisées.

Les charges d'exploitation de 35,7 M\$ ont été inférieures de 4,0 M\$ (10 %) aux 39,7 M\$ prévus. Cette baisse est principalement attribuable :

- à une réduction de 4,4 M\$ des recettes des services professionnels, en grande partie attribuable à des dépenses envisagées sur la durée restante des programmes;
- à une augmentation de 0,7 M\$ des frais de déplacement et de participation aux réunions découlant de la hausse des évaluations en personne et des frais de déplacement avec la reprise de nos activités à des niveaux proches d'avant la pandémie;
- au fait qu'il n'y a aucune variation notable pour les autres catégories de charges.

Les charges d'exploitation de 35,7 M\$ ont été inférieures de 1,6 M\$ (4 %) par rapport aux 37,3 M\$ de l'exercice fiscal précédent. Ont été observés :

- une diminution de 2,0 M\$ des dépenses liées aux services professionnels, laquelle s'explique par les retards accumulés dans les projets par étapes liés aux services d'innovation, un secteur où les activités ont été moins dynamiques que prévu;
- une hausse de 0,6 M\$ des frais de déplacement qui découle de l'augmentation des activités d'évaluation (0,3 M\$) et des frais de déplacement non récupérables (0,3 M\$);
- une diminution de 0,5 M\$ des dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux, ce qui s'explique par des difficultés à pourvoir des postes vacants en raison du roulement du personnel et des départs à la retraite;
- aucune variation notable pour les autres catégories de charges.

Au 31 mars 2025, le CCN affichait un excédent accumulé de 16,2 M\$. Cette augmentation de l'excédent accumulé s'explique principalement par les retards pris dans les projets

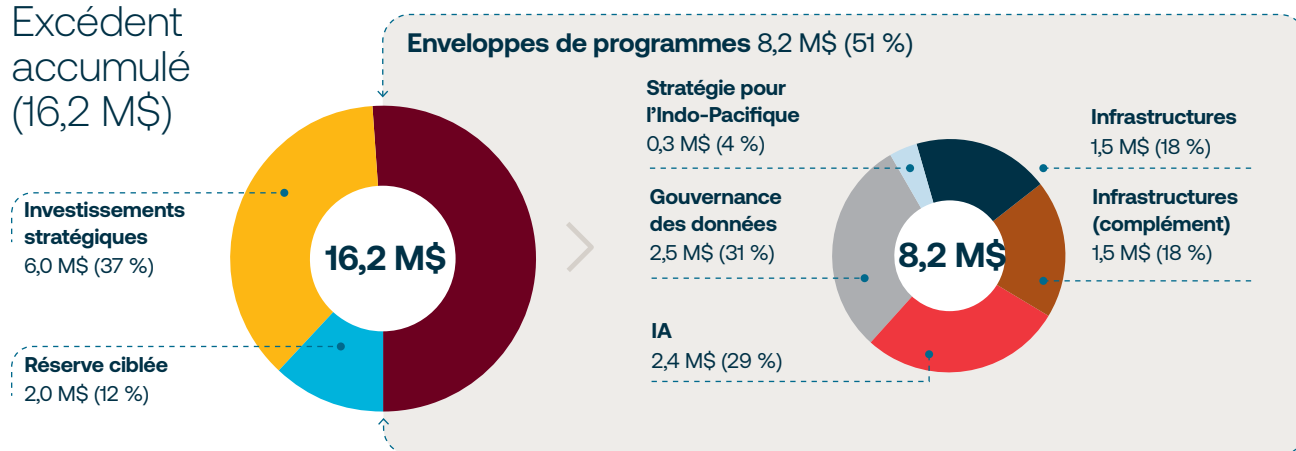


et autres décalages, un problème d'ailleurs courant pour le CCN, étant donné qu'il se produit souvent des rajustements en cours d'exercice des niveaux de financement public approuvés. Même si cet excédent témoigne d'une certaine stabilité financière, il ne faut pas le voir comme un excédent de capacité. Il faut plutôt considérer le fait que le CCN a adopté une gestion financière prudente et le voir comme un coussin de sécurité pour faire face à de futures pressions financières. La version actuelle du plan d'entreprise reflète l'approche équilibrée du CCN entre financement et dépenses sur les 5 prochaines années. Sur cet horizon de planification,

l'excédent accumulé du CCN se répartit dans son entièreté comme suit :

- les enveloppes de programmes reportées aux exercices ultérieurs (8,2 M\$);
- la réserve pour les risques, établie conformément à la politique sur la réserve ciblée du CCN (2,0 M\$);
- des investissements stratégiques tels que la modernisation de la GI/TI et de la sécurité, ainsi que les montants alloués pour compenser les pressions inflationnistes dans les prochaines années (6,0 M\$).

Excédent accumulé (16,2 M\$)



En 2024-2025, le CCN a enregistré 25,6 M\$ en crédits parlementaires, ce qui représente une augmentation de 0,6 M\$ (2 %) par rapport au montant prévu de 25,0 M\$, et une augmentation de 5,2 M\$ (25 %) par rapport aux crédits parlementaires pour l'exercice précédent (20,4 M\$). La hausse des crédits s'explique globalement

par l'augmentation du financement affecté à des programmes approuvés précédemment, notamment :

- 3,6 M\$ de nouveaux investissements pour des besoins opérationnels impératifs;
- 1,5 M\$ pour le programme en matière d'infrastructures;
- 0,2 M\$ pour l'initiative de certification en cybersécurité.

Programme (M\$)	Prévisions et montant réel			Année en cours et année précédente		
	Prévision	Réel	Variation	2025	2024	Variation
Prévisions de base/principales	11,5 \$	11,5 \$	–	11,5 \$	11,5 \$	–
Infrastructures	2,6	2,6	–	2,6	2,2	(0,4)
Infrastructures III	2,6	2,6	–	2,6	1,5	(1,1)
Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle	1,9	1,9	–	1,9	1,9	–
Gouvernance des données et identifiants numériques	1,8	1,8	–	1,8	1,8	–
Cybersécurité II – CMMC	0,6	0,6	–	0,6	0,4	(0,2)
Stratégie pour l'Indo-Pacifique	0,4	0,4	–	0,4	0,4	–
Défi 50-30 : stratégie de normalisation	–	–	–	–	0,4	0,4
Besoins opérationnels impératifs	3,6	3,6	–	3,6	–	(3,6)
Rétablissement des dépenses ponctuelles	–	0,6	0,6	0,6	0,3	(0,3)
Crédits totaux	25,0 \$	25,6 \$	0,6 \$	25,6 \$	20,4 \$	(5,2) \$

Aperçu financier de 2020-2021 à 2024-2025

Aperçu financier	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025 Prévisions	2024-2025 Chiffre réel
Produits						
Droits d'accréditation	6 629 232 \$	7 332 138 \$	9 069 342 \$	10 124 942 \$	10 778 000 \$	11 359 445 \$
Redevances provenant de la vente de normes	1 704 836	1 754 649	1 953 943	2 116 253	1 895 000	2 163 475
Services d'innovation	641 491	1 066 526	3 898 605	5 362 348	2 482 000	1 633 960
Contributions au soutien aux déléguées et délégués	847	–	66 816	59 450	203 000	40 400
Autres produits	285 759	209 193	483 323	645 525	333 000	708 084
	9 262 165	10 362 506	15 472 029	18 308 518	15 691 000	15 909 364
Charges						
Services d'accréditation	5 443 756	5 913 703	7 331 153	8 293 470	9 000 000	8 522 064
Solutions de normalisation et stratégie	11 508 725	11 164 823	12 227 177	15 627 460	16 811 000	13 091 211
Gestion et services administratifs	10 785 333	11 325 534	12 922 093	13 373 093	13 874 000	14 089 889
	27 737 814	28 404 060	32 480 423	37 294 023	39 685 000	35 703 164
Déficit d'exploitation	(18 475 649)	(18 041 554)	(17 008 394)	(18 985 505)	(23 994 000)	(19 797 800)
Financement public						
Crédits parlementaires	18 578 854	19 271 621	17 967 928	20 420 236	25 032 000	25 591 120
Excédent annuel	103 205 \$	1 230 067 \$	959 534 \$	1 434 731 \$	1 038 000 \$	5 793 320 \$

Gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN évalue et met régulièrement à jour les risques auxquels il est exposé conformément à la norme internationale ISO 31000 – Management du risque ainsi qu'aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ce faisant, le CCN s'assure que ses stratégies d'atténuation restent efficaces et adaptées à son profil de risque.

Les grands risques suivants ont été activement surveillés en 2024-2025 et continueront de l'être en 2025-2026.

Viabilité financière

La dépendance du CCN vis-à-vis du financement de base fixe, additionnée aux pressions inflationnistes, continue de représenter un défi pour sa viabilité financière à long terme. Le financement temporaire budgété pour 2024 a certes offert un court répit, mais ce soutien prendra fin en 2025-2026.

Pour atténuer ce risque, le CCN utilise des contrôles internes robustes (veille active des dépenses, mesures de limitation des coûts) et rééquilibre périodiquement son plan financier quinquennal. L'organisation mise aussi sur ses activités de développement des affaires pour diversifier ses sources de revenus.

Afin de gérer le risque sur le long terme, le CCN a lancé le programme de transformation de la viabilité financière, qui permettra de s'attaquer aux problèmes d'ordre structurel. Ce programme a notamment les objectifs suivants :

- Améliorer le développement des affaires en misant sur un processus normalisé et des communications en amont.
- Monter un dossier à l'appui d'une augmentation permanente du financement de base.
- Évaluer la structure et la culture de l'organisme en fonction des objectifs de viabilité à long terme.
- Redéfinir le cadre financier de façon à améliorer les modèles de prévision des coûts et à éclairer la prise de décisions en ce qui concerne la tarification et le recouvrement des coûts.

Accessibilités des normes et risques à la propriété intellectuelle

La demande croissante pour l'accès aux normes citées dans les règlements, ainsi que les défis autour des droits de propriété intellectuelle (PI) des organismes d'élaboration de normes (OEN), exerce une pression accrue sur les codes du modèle d'affaires traditionnel du milieu.

Ces enjeux menacent la durabilité du système de normalisation et pourraient rejaillir sur la capacité des organismes de réglementation de respecter les objectifs politiques et les engagements du Canada en matière de commerce international.

Pour réduire ces risques, le CCN mobilise activement des partenaires fédéraux, y compris Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le ministère de la Justice et Transports Canada, pour explorer des solutions politiques qui impulsent une accessibilité généralisée tout en protégeant les droits d'auteur des OEN.

Le CCN collabore également avec les membres du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, notamment l'Association canadienne de normalisation, l'Office des normes générales du Canada et le Comité consultatif des provinces et territoires. À l'international, l'organisme continue de contribuer aux démarches générales de protection des droits de PI entreprises par l'ISO et l'IEC.

Capacité de l'effectif et dotation des postes

Le CCN continue d'avoir de la difficulté à attirer et retenir des talents pour des postes clés. Afin de résoudre ce problème, l'organisation a actualisé son plan relatif à l'effectif et en fait de même pour son plan de relève. Une analyse, qui devrait être terminée en 2025-2026, est d'ailleurs en cours pour déterminer les postes névralgiques de l'organisation. La Direction des ressources humaines surveille également de près les taux d'attrition.

C'est notamment le manque d'évaluatrices et évaluateurs qualifiés qui suscite les inquiétudes du CCN. Pour contrer ce problème, la Direction des services d'accréditation emploie diverses stratégies. À court terme, les mesures comprennent l'utilisation de postes temporaires pour combler des besoins immédiats, un recrutement prioritaire dans les domaines où la demande est forte, et la prestation de formations transversales au personnel sur les programmes secondaires et les sous-programmes. Pour le long terme, le CCN met en œuvre un plan de ressources d'évaluation visant à attirer et à retenir des personnes à ces postes hautement spécialisés.

En outre, en raison des modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles* en 2025, qui établissent des exigences en matière de bilinguisme plus rigoureuses pour des postes de direction clés et certaines fonctions, le CCN accompagne les membres du personnel concernés en leur proposant des plans de perfectionnement sur mesure et en suivant leurs progrès par rapport aux nouveaux critères.

Expertes et experts des comités techniques et de gouvernance

Le CCN compte sur un vaste bassin d'expertes et experts techniques et de gouvernance qui participent à des comités internationaux pour faire valoir les perspectives canadiennes dans l'élaboration des normes internationales. Toutefois, l'on relève des risques concernant la capacité du CCN d'attirer et de retenir ces gens ainsi que de fournir un soutien technique et financier suffisant pour une participation canadienne significative.

Afin de maintenir son bassin d'expertes et experts, le CCN élabore un plan de recrutement et d'intégration pour les futurs membres de ses comités. En parallèle, il fournit aux membres actuels des outils modernes, du matériel de formation et un accompagnement continu. Au début de 2025, l'ISO et l'IEC sont passés à une nouvelle plateforme numérique d'élaboration de normes, et le CCN s'efforce d'aider son personnel à se familiariser avec ce changement en offrant de la formation complète et du soutien.

L'organisation évalue régulièrement les besoins sur le plan de la participation afin de maximiser l'influence du Canada dans les comités techniques existants et émergents. Les activités d'élaboration de normes internationales du CCN ont récemment fait l'objet d'un examen complet, et un plan d'action est en cours d'élaboration en vue d'établir les priorités et d'affecter plus efficacement les ressources canadiennes en fonction des priorités stratégiques.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et toutes les informations contenues dans le rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de l'ensemble des notes afférentes et des tableaux, et veille à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément au mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le Conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification

rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel du CCN et en faire rapport au Conseil d'administration, qui approuve les états financiers.

La vérificatrice générale du Canada, auditrice externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.



Melanie Travers, CPA, CMA
Vice-présidente, Services généraux et
chef de la direction financière



Chantal Guay, ing., P. Eng., FACG, IAS.A
Directrice générale

Ottawa, Canada
Le 12 juin 2025



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de l'Industrie

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Venema', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mimma Venema, CPA, CA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 12 juin 2025

Conseil canadien des normes État de la situation financière

En date du 31 mars	2025	2024
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	12 270 458 \$	6 751 528 \$
Créances (note 4)	3 140 671	2 686 966
Comptes débiteurs – Ministères et organismes fédéraux (note 15)	1 447 679	2 526 773
Crédits parlementaires à recevoir (note 15)	104 511	551 873
	16 963 319	12 517 140
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	3 862 539	4 313 318
Apports reportés (note 7)	74 219	88 619
Produits reportés (note 8)	46 245	130 974
Incitatif à la location différé (note 9)	449 456	531 176
	4 432 459	5 064 087
Actifs financiers nets	12 530 860	7 453 053
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	2 001 745	1 585 343
Charges payées d'avance	1 711 861	1 412 750
	3 713 606	2 998 093
Excédent accumulé	16 244 466 \$	10 451 146 \$
Droits contractuels (note 12)		
Engagements contractuels (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



François Coallier

François Coallier, Ph. D., P. Eng.
Président, Conseil d'administration

Approuvé par la direction :



Chantal Guay

Chantal Guay, ing., P. Eng., FACG, IAS.A
Directrice générale

Conseil canadien des normes État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2025 (note 16)	2025	2024
Produits d'exploitation			
Droits des services d'accréditation	10 778 000 \$	11 359 445 \$	10 124 942 \$
Redevances provenant de la vente de normes	1 895 000	2 163 475	2 116 253
Contributions au soutien aux déléguées et délégués	203 000	40 400	59 450
Services d'innovation	2 482 000	1 633 960	5 362 348
Autres produits	333 000	708 084	645 525
	15 691 000	15 905 364	18 308 518
Charges (note 11)			
Services d'accréditation	9 000 000	8 522 064	8 293 470
Solutions de normalisation et stratégie	16 811 000	13 091 211	15 627 460
Gestion et services administratifs	13 874 000	14 089 889	13 373 093
	39 685 000	35 703 164	37 294 023
Déficit avant crédits parlementaires	(23 994 000)	(19 797 800)	(18 985 505)
Crédits parlementaires	25 032 000	25 591 120	20 420 236
Excédent	1 038 000	5 793 320	1 434 731
Excédent accumulé, début de l'exercice	9 328 000	10 451 146	9 016 415
Excédent accumulé, fin de l'exercice	10 366 000 \$	16 244 466 \$	10 451 146 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2025 (Note 16)	2025	2024
Excédent	1 038 000 \$	5 793 320 \$	1 434 731 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 580 000)	(868 052)	(618 701)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	–	3 510	8 357
Amortissement des immobilisations corporelles	773 000	448 140	440 264
Augmentation des charges payées d'avance	(40 000)	(299 111)	(26 767)
Augmentation des actifs financiers nets	191 000	5 077 807	1 237 884
Actifs financiers nets au début de l'exercice	6 319 000	7 453 053	6 215 169
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	6 510 000 \$	12 530 860 \$	7 453 053 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Activités d'exploitation		
Excédent	5 793 320 \$	1 434 731 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	448 140	440 264
Amortissement de l'incitatif à la location différé	(81 720)	(81 719)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	3 510	8 357
Variations :		
Charges payées d'avance	(299 111)	(26 767)
Produits reportés	(84 729)	(238 343)
Créances	(453 705)	(182 666)
Comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux	1 079 094	(1 563 361)
Crédits parlementaires à recevoir	447 362	1 262 719
Créditeurs et charges à payer	(449 416)	935 925
Apports reportés	(14 400)	(46 989)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 388 345	1 942 151
Activités d'investissements en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(869 415)	(577 073)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(869 415)	(577 073)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 518 930	1 365 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	6 751 528	5 386 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	12 270 458 \$	6 751 528 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

1. Pouvoir, mandat et activités

Le CCN a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2019). Il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Il s'agit d'une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- Encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens.
- Établir des stratégies et des objectifs à long terme de normalisation, en fonction des priorités, pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs.
- Accréditer les organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité.
- Représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation.

- Approuver les Normes nationales du Canada.
- Fournir des services d'innovation, des conseils et de l'aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle.
- Établir, en collaboration avec des organismes de normalisation internationale, des ententes facilitant le commerce.
- Favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation en faisant valoir leurs avantages.
- Servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109), conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les frais de déplacements, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées avec la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor, conformément à l'instruction de l'article 89.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel tous les produits sont déposés et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte : ceux-ci arrivent à échéance au plus 120 jours après leur acquisition, et sont au taux d'intérêt en vigueur et encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

- **Mobilier** : 5 ans
- **Matériel (logiciels compris)** : 4 ans
- **Améliorations locatives** : Durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Lorsque les travaux sont achevés, les immobilisations sont reportées à la rubrique appropriée et amorties conformément à la politique du CCN.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits reportés et apports reportés

Les produits provenant des droits des services d'accréditation sont tirés des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec la clientèle, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période où est

satisfaite l'obligation d'accréditation, ces périodes d'un mois débutant au 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent. En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur. Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant qui lui verse des redevances selon une entente de partage des produits de ventes nettes.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à sa clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les obligations de prestation sont remplies et/ou les jalons atteints.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir leur participation aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions à ce titre lorsque l'obligation de faire acte de présence à un comité est satisfaite et les dépenses connexes sont engagées.

Les autres produits comprennent divers éléments, principalement des distributions de bénéfices de l'ISO et des produits d'intérêts. Les distributions de bénéfices sont comptabilisées comme des produits dans la période au cours de laquelle elles sont annoncées, et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont générés.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, il a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont présentées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répandant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont traitées comme une charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les membres du personnel en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés au personnel, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations, comme les produits trimestriels à recevoir des redevances, sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné à ce titre ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son Conseil d'administration. Les opérations avec les dirigeantes et dirigeants principaux sont mesurées selon la valeur d'échange.

3. Excédent accumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur sa gestion du capital. L'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent accumulé afin d'atténuer les répercussions des risques financiers sur l'organisme.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre aux besoins en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, le solde de 12 270 458 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésoreries est constitué de 11 078 292 \$ en dépôts à terme et de 1 192 166 \$ en liquidités (au 31 mars 2024, le solde de 6 751 528 \$ se constituait de 6 558 766 \$ en dépôts à terme et de 192 762 \$ en liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque de liquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé à la clientèle conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé au personnel du CCN pour ses déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'une clientèle en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances) :

	Prix total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2025	3 140 671 \$	2 490 247 \$	462 092 \$	22 109 \$	69 137 \$	97 086 \$
2024	2 686 966 \$	1 936 400 \$	343 536 \$	85 542 \$	49 739 \$	271 749 \$

Comptes débiteurs d'apparentés (débiteurs – ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir) :

	Prix total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2025	1 552 190 \$	591 047 \$	946 591 \$	395 \$	– \$	14 157 \$
2024	3 078 646 \$	2 187 885 \$	878 319 \$	(6 486) \$	18 669 \$	259 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs en souffrance et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2025, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 18 875 \$ (au 31 mars 2024, elle était évaluée 9 293 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus au cours de l'exercice.

	31 mars 2025	31 mars 2024
Solde, début de l'exercice	\$9 293 \$	42 706 \$
Radiations	(37 292)	(52 455)
Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables	46 874	19 042
Solde, fin de l'exercice	18 875 \$	9 293 \$

Risque de liquidité

Il y a un risque de liquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Ceux-ci ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque de liquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque de liquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. En ce qui concerne le CCN, le risque du marché comprend le risque d'intérêt et le risque de change. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2025	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2025
Coût				
Solde d'ouverture	742 590 \$	2 922 578 \$	1 218 593 \$	4 883 761 \$
Acquisitions	4 127	841 406	22 519	868 052
Dispositions	–	(34 839)	–	(34 839)
Solde de clôture	746 717	3 729 145	1 241 112	5 716 974
Amortissement accumulé				
Solde d'ouverture	(739 261)	(1 919 277)	(639 880)	(3 298 418)
Amortissement	(1 401)	(356 727)	(90 012)	(448 140)
Dispositions	–	31 329	–	31 329
Solde de clôture	(740 662)	(2 244 675)	(729 892)	(3 715 229)
Valeur comptable nette	6 055 \$	1 484 470 \$	511 220 \$	2 001 745 \$

Au 31 mars 2025, la catégorie « Matériel » comprenait 877 059 \$ en immobilisations en cours de développement dont l'amortissement n'avait pas encore commencé.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2023-2024 payées en 2024-2025, qui totalisent 41 628 \$, et des acquisitions de 2024-2025, qui seront payées en 2025-2026 et totalisent 40 265 \$.

31 mars 2024	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2024
Coût				
Solde d'ouverture	742 590 \$	2 699 773 \$	1 189 980 \$	4 632 343 \$
Acquisitions	–	590 088	28 613	618 701
Dispositions	–	(367 283)	–	(367 283)
Solde de clôture	742 590	2 922 578	1 218 593	4 883 761
Amortissement accumulé				
Solde d'ouverture	(712 861)	(1 950 197)	(554 022)	(3 217 080)
Amortissement	(26 400)	(328 006)	(85 858)	(440 264)
Dispositions	–	358 926	–	358 926
Solde de clôture	(739 261)	(1 919 277)	(639 880)	(3 298 418)
Valeur comptable nette	3 329 \$	1 003 301 \$	578 713 \$	1 585 343 \$

Au 31 mars 2024, la catégorie « Matériel » comprenait 433 211 \$ en immobilisations en cours de développement dont l'amortissement n'avait pas encore commencé.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2023-2024 payées en 2024-2025, qui totalisent 41 628 \$.

6. Créditeurs et charges à payer

	31 mars 2025	31 mars 2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 868 438 \$	2 606 785 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 562 928	1 254 386
Indemnités de vacances à payer	431 173	452 147
	3 862 539 \$	4 313 318 \$

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Solde, début de l'exercice	88 619 \$	135 608 \$
Apports reçus (remboursés)	26 000	52 450
Apports crédités (reconnus)	(40 400)	(99 439)
Apports nets	(14 400)	(46 989)
Solde, fin de l'exercice	74 219 \$	88 619 \$

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Solde, début de l'exercice	130 974 \$	369 317 \$
Plus : droits perçus en vertu des ententes	3 868 022	3 697 063
Moins : droits comptabilisés comme produits	(3 952 751)	(3 935 406)
Droits annuels nets	(84 729)	(238 343)
Solde, fin de l'exercice	46 245 \$	130 974 \$

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Solde, début de l'exercice	531 176 \$	612 895 \$
Moins : incitatifs comptabilisés	(81 720)	(81 719)
Incitatifs nets	(81 720)	(81 719)
Solde, fin de l'exercice	449 456 \$	531 176 \$

10. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et le personnel admissible versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service validable multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au régime durant l'exercice par le CCN et le personnel :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Cotisations du CCN	1 929 098 \$	2 189 207 \$
Cotisations du personnel	1 738 211 \$	1 821 470 \$

Les taux des cotisations sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2025	2024
Personnel (avant 2013) – Service courant		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,06 %	9,35 %
Gains excédant le MGAP : 2025 : 71 300 \$ 2024 : 68 500 \$	11,64 %	12,25 %
Personnel (après 2013) – Service courant		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	7,95 %	7,94 %
Gains excédant le MGAP : 2025 : 71 300 \$ 2024 : 68 500 \$	10,53 %	11,54 %
Employeur – Multiple des cotisations du personnel		
Cotisations du personnel en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux simple	1,01	1,02
Cotisations du personnel en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux double	0,005	0,01
Cotisations du personnel en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux simple	1,00	1,00
Cotisations du personnel en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux double	Nul	Nul
Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2025 : 210 200 \$ 2024 : 202 000 \$	5,09	4,63

Avantages sociaux du personnel

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le CCN a versé 1 420 765 \$ au régime d'avantages sociaux de son personnel (1 409 279 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024).

11. Charges

	Budget 2025 (Note 16)	2025	2024
Salaires et avantages sociaux	22 421 000 \$	22 265 214 \$	22 820 280 \$
Services professionnels et spéciaux	10 190 000	5 841 107	7 779 422
Déplacements	2 038 000	2 658 848	2 139 595
Cotisations versées à des organisations internationales	1 373 000	1 515 840	1 362 713
Fournitures de bureau	1 020 000	1 043 134	960 864
Locaux	926 000	842 807	789 261
Amortissement des immobilisations corporelles	603 000	448 140	440 264
Conférences et événements	172 000	316 924	362 919
Assurances	168 000	163 619	122 769
Publications et impression	173 000	151 564	58 743
Stockage hors site et autres	130 000	103 255	94 790
Accueil	95 000	115 385	102 457
Frais bancaires	87 000	80 499	63 460
Télécommunications et frais postaux	169 000	58 711	88 730
Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables	26 000	46 874	19 042
Réparation et entretien	81 000	39 746	69 329
Location de matériel de bureau	13 000	7 987	11 028
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	0	3 510	8 357
	39 685 000 \$	35 703 164 \$	37 294 023 \$

12. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec la clientèle de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2025, le CCN avait des droits contractuels de 3 900 415 \$ en frais annuels non perçus pour l'exercice financier 2025-2026 (au 31 mars 2024, le montant était de 3 746 717 \$).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling

Services. Puisque les produits qui en sont tirés dépendent du volume des ventes, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 2,0 M\$ annuellement, ce qui correspond à la moyenne du CCN pour les 3 dernières années. Au 31 mars 2024, on l'estimait à 1,9 M\$.

Le 14 mars 2025, le CCN s'est entendu avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) pour accréditer les laboratoires de biologie médicale, en plus de prendre en charge les activités dont était responsable Investissement Québec par l'entremise du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

En vertu de l'entente, le CCN :

- a droit à un financement annuel de 1,5 M\$ pour le reste du contrat (4 ans) à l'appui des activités d'accréditation et des services de soutien en cours;
- assume la responsabilité des fonds inutilisés (3,6 M\$) du BNQ (dont 2,4 M\$ ont été transférés lors de la publication du présent rapport) liés à des engagements de financement antérieurs pour les mêmes services;
- pourrait aussi recouvrir des droits additionnels pour des activités spéciales et des travaux progressifs, comme des évaluations spécialisées ou des modifications à la portée déclenchées par le ministère.

Le 31 mars 2025	MSSS	Droits annuels	Redevances	Total
2025-2026	2 351 532 \$	3 900 415 \$	1 986 445 \$	8 238 392 \$
2026-2027	2 351 532	–	–	2 351 532
2027-2028	2 351 532	–	–	2 351 532
2028-2029	2 351 532	–	–	2 351 532
2029-2030	391 922	–	–	391 922
Après	–	–	–	–
	9 798 050 \$	3 900 415 \$	1 986 445 \$	15 684 910 \$

Les droits apparentés étaient de 312 048 \$ en date du 31 mars 2025 (332 828 \$ au 31 mars 2024).

13. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018. La date de fin du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en

vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2025	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2025-2026	491 224 \$	1 704 \$	5 816 408 \$	6 309 336 \$
2026-2027	517 637	–	1 230 960	1 748 597
2027-2028	517 637	–	–	517 637
2028-2029	517 637	–	–	517 637
2029-2030	517 637	–	–	517 637
Après	258 819	–	–	258 819
	2 820 591 \$	1 704 \$	7 047 368 \$	9 869 663 \$

Les engagements avec des parties apparentées ont une valeur de 493 472 \$ en date du 31 mars 2025 (482 879 \$ au 31 mars 2024).

14. Passifs éventuels

Il peut arriver dans le cours normal des activités que des actions soient intentées en justice contre le CCN. Lorsque la direction estime que les pertes pouvant découler du règlement d'une réclamation sont raisonnablement calculables et qu'elles sont probables, lesdites pertes sont comptabilisées en charges. Lorsqu'au contraire, la direction estime que les pertes éventuelles ne peuvent être déterminées, aucune provision n'est inscrite. Il n'y a actuellement aucune action significative à l'encontre du CCN.

Durant l'exercice 2024-2025, le CCN a entrepris l'examen interne de ses processus de traitement des taxes sur les ventes. Il a ainsi été établi que le CCN prendra des mesures correctives pour rembourser son trop perçu au titre du programme de remboursement pour les organismes de services publics. Au 31 mars 2025, le CCN a inscrit un montant de 247 500 \$ à titre de passif éventuel. Cette somme correspond aux meilleures estimations par la direction des remboursements exigibles, qui comprennent le montant des demandes irrecevables ainsi que les intérêts et pénalités applicables aux taux prévus par l'Agence du revenu du Canada. Ces estimations se basent sur un examen interne des opérations des 4 derniers exercices financiers et sur l'information en possession de la direction en date des présents états financiers.

15. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2025	2024
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir	1 552 190 \$	3 078 647 \$
Créditeurs et charges à payer	47 054	36 132
Crédits parlementaires	25 591 120	20 420 236
Autres produits	2 385 756	6 059 764
Charges	596 924	178 413

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des services d'innovation et des services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux télécommunications ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les dirigeantes et dirigeants principaux ou leurs proches parents ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis aux fins de comparaison et sont basés sur ceux du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 approuvé par le Conseil d'administration du CCN et le Conseil du Trésor.